

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du MERCREDI 23 FEVRIER 2022 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 23 FEVRIER à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 11 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

**Etaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

**Étaient représentés :**

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.  
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.  
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.  
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.  
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. COUDERC Patrick.  
M. SCHEIFF Yanik pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

**Absents :**

Mme LAFFAGE Stéphanie.  
Mme DUMONT Pauline.

Monsieur JEANNE Vincent a été désigné secrétaire de séance.

**2022.10 - OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022**

**VOTE : Pour : 19 Contre : 8 (M. DEGUIN, M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).**

Mes Chers Collègues,

**I. Considérants et références juridiques :**

Le budget primitif 2022 que j'ai l'honneur de vous présenter s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement comme pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement atteint 9,5 M€ avec une faible augmentation de 0.88 % par rapport au BP 2021.

La section d'investissement (5 906 K€) affiche un montant plus élevé que 2021 avec 5 006 K€ de dépenses d'équipement alors que les restes à réaliser ne représentent que 846 K€. Les dépenses d'équipement nouvelles s'élèvent donc à 4

159 K€ avec la prise en compte exceptionnelle du projet de réhabilitation et extension des écoles du bourg (1700 K€).

Le report de l'excédent de fonctionnement cumulé élevé de 3 347 K€ (3 262 K€ en 2021), permet d'envisager un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 2 663 K€ (au lieu de 2 420 K€ en 2021).

Les recettes d'investissement comprennent, comme prévu lors du DOB 2022, un emprunt projeté de 400 K€ (auquel il faut ajouter la constatation de la dette de 189 560 € liés au SIVU Centre de loisirs de St Ferréol pour la partie qui concerne Bon-Encontre).

Le budget 2022 se présente donc comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
•Section de fonctionnement :	9 566 857.17 €	9 566 857.17 € (+ 0.88 %)
•Section d'investissement :	5 906 442.15 €	5 906 442.15 € (+ 10.19 %)
<b>BUDGET TOTAL :</b>	<b>15 473 299.32 €</b>	<b>15 473 299.32 € (+4.24 %)</b>
14 843 635.64 € (en 2021)		

## **1.- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 9 566 857.17 € (+ 0.88 %)

Les principaux postes de cette section sont :

### **RECETTES**

- Les produits des domaines (70) : 310 600 € (au lieu de 312 000 € BP 2021)
  - - 0.45 %
  - Pour la quatrième année consécutive la prévision budgétaire est à la baisse.
  - Arrêt des remboursements des conventions de services partagés avec l'Agglomération d'Agen (59 K€ au total dont 28 K€ voirie et 31 K€ de pluvial).
- Les impôts et taxes (73) : 4 918 610 € (au lieu de 5 258 739 € BP 2021)
  - - 6.47 %
  - Prise en compte de la revalorisation des valeurs locatives de 3.4 % sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (+ 0.2 % en 2021, + 1.2 % en 2020).
  - Stabilité du FNGIR et de l'enveloppe du FPIC (78K€).
  - Stabilité de l'Attribution de Compensation mais baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire (-68%).
  - Baisse de la Taxe Locale sur les Publicités et Enseignes.

- *Incidence de la réforme de la taxe foncière des locaux industriels dont la valeur locative a été diminuée de 50 % pour alléger la fiscalité des entreprises. On a donc une baisse de la « fiscalité directe » au profit de l'augmentation des compensations que l'on comptabilise au chapitre « Dotations ».*
- Les dotations et participations (74) : 878 381 € (au lieu de 521 310 € BP 2021)
  - + 68.49 %
  - *Baisse de la dotation forfaitaire dû à l'écrêtement en lien avec le potentiel fiscal de la commune pour alimenter les dotations de péréquation.*
  - *Maintien de la dotation de solidarité rurale et de la Dotation de compensation de la réforme de TP.*
  - *Augmentation des allocations compensatrices de la taxe foncière sur les locaux industriels (en lien avec la baisse des impôts et taxes ci-dessus).*
- Autres produits de gestion (75) : 27 500 € (28 210 € au BP 2021)
  - - 2.52 %
  - *Recette des loyers en diminution (location maison Mathieu sur une partie de l'année seulement).*
- Atténuation de charges (013) : 73 400 € (au lieu de 96 241 € BP 2021)
  - - 23.73 %
  - *Retour d'agents sur le poste de titulaire.*

## **DEPENSES**

- Les charges à caractère général (011) : 1 528 532 € (au lieu 1 742 094 € BP 2021)
  - - 12.26 %
  - *Réactualisation pour se rapprocher des crédits consommés en 2021.*
  - *Recherche de maîtrise des dépenses pour atteindre des objectifs de baisse, notamment en ce qui concerne les postes suivants :*
    - *Eau : 37 K€*
    - *Energie : 157 K€*
    - *Fournitures de petit équipement : 85 K€*
    - *Fournitures de voiries : 69 K€*
    - *Frais d'acte et contentieux 9 K€*
    - *Etudes et recherches 14 K€*
    - *Travaux bâtiments publics : 24 K€*
    - *Frais de télécommunication : 36 €*
  - *On peut toutefois s'attendre à des hausses pour les postes de :*
    - *Prestation repas : 320 K€*

- *Maintenance : 75 K€*
- Les dépenses du personnel (012) : 4 033 388 € (au lieu de 3 933 024 € BP 2021)
  - + 2.55 %
  - Comme annoncé lors du DOB, l'année 2022 et précédemment 2021 sont des années de crête compte tenu des tuilages effectués sur des postes où les agents ont fait ou vont faire valoir leurs droits à la retraite, au renforcement des services liés à la réorganisation, au renforcement des effectifs (contractuels) pour assurer les obligations sanitaires dans le cadre de la pandémie...
  - *L'augmentation prévue en 2022 de 2.55 % par rapport à 2021 s'explique notamment par :*
    - *L'impact en année pleine de la titularisation de 4 agents en 2021 ;*
    - *La titularisation d'un agent en 2022 ;*
    - *Les recrutements de contractuels pour remplacer les titulaires absents ;*
    - *La mise en adéquation du régime indemnitaire d'agents d'encadrement intermédiaire ;*
    - *Le tuilage de postes de titulaires suite à des départs à la retraite ;*
    - *Les avancements d'échelons liés au GVT ;*
    - *Le Parcours Professionnel Carrière et Rémunération ;*
    - *La mise en place (obligatoire) des indemnités de fin de contrat pour les contractuels ;*
    - *L'impact en année pleine du recrutement externe de 3 agents en 2021 ;*
    - *Le recrutement programmé d'un agent de prévention en 2022 ;*
    - *L'organisation des élections présidentielles et législatives ;*
    - *L'augmentation des cotisations patronales ;*
    - *Des avancements de grades et promotions internes ;*
- Atténuation de produits (014) : 4 300 € (au lieu de 4 100 € BP 2020)
  - + 4.88 %
  - *Contribution au FPIC 2022 en augmentation par rapport à 2021.*
- Les autres charges de gestion (65) : 607 530 € (au lieu de 599 010 € BP 2021)
  - +1.42 %
  - *Une augmentation très faible mais qui se reproduit tous les ans pour prendre en compte notamment la participation au SIVU Centre de Loisirs de St Ferréol qui est passée de 105 K€ à 119 K€.*
- Les charges financières (66) : 38 651 € (au lieu de 47 139.55 € BP 2021 et 57 281.62 € BP 2020)
  - -18.01 %

- *En lien avec la structure de notre dette (taux variables bas) et les négociations des taux fixes des nouveaux emprunts (niveaux de taux très avantageux).*
- *En intégrant les intérêts de la dette de l'emprunt du SIVU centre de loisirs de St Ferréol.*
- Les charges exceptionnelles (67) : 15 376 € (au lieu de 32 200 € BP 2021)
  - - 52.25 %
  - *2021 avait dû supporter l'annulation de 2 titres de recettes liés à la TLPE.*
- Les dotations aux provisions (68) : 20 000 € (au lieu de 30 000 € BP 2021)
  - - 33.33 %
  - *Diminution des risques de contentieux en cours et les éventuelles indemnités à verser (Urbanisme).*
- Les dépenses imprévues (022) : 126 000 € (au lieu de 200 K€ BP 2021)
  - *Permettent de répondre rapidement à des aléas budgétaires.*

## **2.- SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 5 906 442.15 € (5 360 375.63 € en 2021) soit + 10.19 %.

Le niveau de dépenses nouvelles d'équipement prévu cette année est de 4 160 K€ (3 093 K€ en 2021). Les Restes à Réaliser qui s'ajoutent et qui s'élèvent à 846 K€ sont couverts intégralement par l'excédent de fonctionnement capitalisé qui apparaît en recettes (compte 1068) ainsi que par les RAR comptabilisés en recettes d'investissement.

Le niveau en hausse des recettes d'équipement (+ 49.88 %) s'explique par les subventions d'investissement que la commune envisage de percevoir en lien notamment avec le projet de réhabilitation et d'extension des écoles du bourg.

Le report de l'excédent de fonctionnement cumulé (3 347 K€ au lieu de 3 262 en 2021), permet d'envisager au Budget Primitif 2022 un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 2.66 M€.

### **RECETTES**

Les principaux postes des recettes d'investissement sont :

- Subventions (13) : 1 316 0387 € (au lieu de 871 376 € BP 2021)
  - + 51 %
  - *Avec 755 570.91 € de RAR contre 653 347 € en 2021, et 560 467 € de recettes nouvelles, elles sont en lien avec les investissements réalisés ou engagés mais non encore soldés. Le Fond de Solidarité Territorial de l'Agglomération d'Agen reste*

*toujours la principale source de subvention complétée par les Dotations d'Equipement de l'Etat et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DETR et DSIL).*

- Emprunts (16) : 589 560 € (400 000 € au BP 2021)
  - *Un recours à l'emprunt de 400 K€ comme prévu dans le DOB 2022.*
  - *La constatation l'emprunt SIVU dont le capital s'élève à 189 560 €.*  
*Le besoin de financement s'équilibrera en faisant également appel à nos ressources propres et en puisant dans le fonds de roulement.*
  
- Dotations (10) : 315 000 € (au lieu de 172 000 € BP 2021)
  - *+ 83.14 %*
  - *Augmentation du FCTVA en lien avec les investissements réalisés en 2020.*
  - *Augmentation de la recette prévue pour la taxe d'aménagement.*
  
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 420 472.85 € (au lieu de 847 637.08 € BP 2021)
  - *- 50.39 %*
  - *C'est le résultat de l'affectation provisoire du résultat 2021 qui doit couvrir le besoin de financement. Pour ne pas grever les marges de manœuvre de l'exercice 2022, il est calculé pour couvrir intégralement le solde des Restes à Réaliser de 2021. Ainsi, le budget 2022 n'est pas tenu de mobiliser des recettes pour financer ces dépenses engagées mais non payées.*
  - *Il prend également en compte le résultat provisoire de l'exercice 2021 de la section d'investissement (recettes – dépenses) et du solde d'exécution reporté n-1 (déficit cumulé).*

## **DEPENSES**

Les principaux postes des dépenses d'investissement sont :

- Immobilisations incorporelles (20) : 242 436 € (au lieu de 299 882 € BP 2021), logiciels (42 K€) frais d'insertion (21 K€) et frais d'études (140 K€).
  - *- 19.16 %*
  - *38 K€ de RAR.*
  - *204 K€ de dépenses nouvelles avec notamment le site internet (10 K€), le logiciel acte office (6 K€) lié à la dématérialisation des instances ainsi que le poste de frais d'études élevé (141 K€), en lien avec le diagnostic capacité tonnage du pont bleu et les études analyse dépollution Shell et silos.*

- Subventions d'équipement versées (204) : 600 714.74 € (au lieu de 512 976.34 € BP 2021).
  - + 17.10 %
  - 252 K€ de RAR pour la réalisation de logements sociaux.
  - 348 K€ seulement de dépenses nouvelles correspondant à notre participation aux frais d'équipement de la cuisine centrale pour la préparation des repas à Agen (4 K€), des subventions logements sociaux (146 K€), du PIG pour l'amélioration de l'Habitat (9 K€), de la constatation de la dette du sivu Centre de loisirs (189 K€).
  
- Immobilisations corporelles (21) : 4 061 989.94 € (au lieu de 3 032 576.39 € BP 2021)
  - + 33.95 %
  - Avec 499 991.77 € de RAR
  - 3 561 998.17 € de dépenses nouvelles dont :
    - Achats de terrains : 210 K€
      - Terrain pour aire de jeu st Ferréol
      - Acquisitions diverses
    - Achats de terrains bâtis : 50 K€
    - Plantation d'arbres : 6.5 K€
    - Travaux climatisation bâtiment Hôtel de Ville : 70 K€
    - Travaux bâtiments scolaires : 1 777 K€
      - Brassens :
        - Isolation thermique
        - Remplacement sols
        - Réhabilitation toiture goudronnée
        - Aménagement et construction école
      - St Ferréol :
        - Local poubelles
        - Portail
    - Equipement des cimetières : 40 K€
      - Colombarium cavurnes
      - Accessibilité
      - Reprises de concessions
    - Travaux de Tortis : 65 K€
      - Ravalement ferme partie habitation
    - Locaux associatifs : 7.5 K€
      - Etanchéité toiture
    - Travaux aménagement vestiaires sanitaires Local Police : 10 K€
    - Travaux Bibliothèques : 8.5 K€
    - Prévert : 68.5 K€ dont :
      - Reprise isolation et étanchéité
      - Bardage anti vandalisme
    - Travaux autres bâtiments publics : 57 K€
      - Maison Lamarque (cuisine, salle de bain)
      - Sécurisation silos
    - Sports : 265 K€
      - Tennis : cours extérieur, assainissement, accessibilité

- *Base Ball : rénovation tribunes*
- *Club subaquatique : accessibilité*
- *Skate parc*
- *Travaux de voirie : 433 K€ dont :*
  - *Carrefour Frégate/Bourbon*
  - *Complément route de la Zigole*
  - *Chemin de Peynet avec études*
  - *Impasse Plaine du Levant (1/4 voiries)*
  - *Rue du 19 mars (300m)*
  - *Haut Cité Azur*
  - *Côte du fromage*
  - *Travaux suite orages*
- *Installations de voiries : 38 K€*
  - *Signalétique plan vélos*
  - *Bacs semi enterrés*
  - *Mobilier urbain divers*
- *Câblage panneau lumineux : 18 K€*
- *Matériel de transport : 100 K€*
  - *Tracteur épareuse*
- *Matériel de bureau et informatique : 95 K€*
  - *Panneau d'informations lumineux*
  - *Système visioconférence*
  - *Matériel gestion du temps*
- *Mobilier : 15 K€*
- *Autres immobilisations : 144 K€ dont :*
  - *Aménagement cuisine mutualisée*
  - *Jeu écoquartier*
  - *Jeux city parc*
- Immobilisations en cours (23) : 45 000 € (au lieu de 15 000 BP 2021)
  - *Permettent d'assurer le paiement d'avances pour les marchés publics.*
- Remboursement du capital des emprunts (16) : 371 846 € (au lieu de 400 000 € BP 2021)
  - *-7.04 %*
  - *Remboursement de la dette en capital. Depuis 2017, le remboursement en capital continue de baisser en raison du désendettement engagé depuis plusieurs années et malgré les nouveaux emprunts mobilisés.*
  - *Remboursement annuité 2022 du prêt du Sivu Centre de Loisirs.*
- Dépenses imprévues (020) : 89 000 € (au lieu de 200 000 € BP 2021)
  - *Permettent de répondre rapidement à des aléas budgétaires.*
- Opérations pour compte de tiers (45) : 56 491.20 € (au lieu de 57 825.60 € BP 2021) qui sont des RAR (convention de mandat avec l'Agglo d'Agen pour des travaux d'aménagement du carrefour Chantilly).



**Je vous propose, Mes Chers Collègues, d'adopter le Budget Primitif 2022 qui vous est présenté en ANNEXE 3.**

Je vous en remercie.

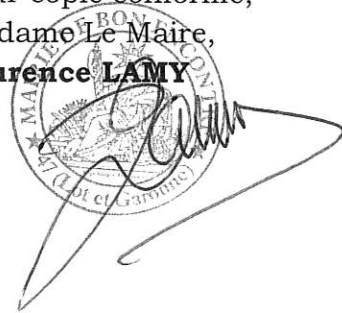
**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 19 voix Pour, 8 contre**

**ADOPTE** le Budget Primitif 2022 tel que présenté.

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à  
compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture.  
Affichage le 1<sup>er</sup> mars 2022

Pour copie conforme,  
Madame Le Maire,  
**Laurence LAMY**

The image shows the official seal of the Mayor of Bordeaux, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE BORDEAUX' and '1793'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20220223-202210-BF  
Date de télétransmission : 01/03/2022  
Date de réception préfecture : 01/03/2022